



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 16 avril 2021
(OR. en)

7396/21
PV CONS 3
AGRI 159
PECHE 104

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Agriculture et pêche)
22 et 23 mars 2021

SOMMAIRE

Page

1.	Adoption de l'ordre du jour.....	3
2.	Approbation des points "A".....	3
a)	Liste des activités non législatives	3
b)	Liste des délibérations législatives	3

Activités non législatives

PÊCHE

3.	Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/92 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche pour 2021 dans les eaux de l'Union et n'appartenant pas à l'Union.....	3
----	--	---

AGRICULTURE

4.	Mesures phytosanitaires de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux menaçant l'agriculture - état de préparation	4
5.	Utilisation d'agents de lutte biologique (macro-organismes) contre les organismes nuisibles aux végétaux	4
6.	Préparation des plans stratégiques relevant de la PAC.....	4

Divers

7.	Défis et priorités dans le cadre de la préparation de la stratégie de l'UE pour les forêts après 2020.....	5
----	--	---

Activités non législatives

PÊCHE

3.	(suite) Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/92 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche pour 2021 dans les eaux de l'Union et n'appartenant pas à l'Union.....	5
----	--	---

Délibérations législatives

AGRICULTURE

8.	Paquet "réforme de la PAC post-2020"	6
a)	Règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC	
b)	Règlement relatif au financement, à la gestion et au suivi de la PAC	
c)	Règlement relatif à l'organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur des produits agricoles	

Divers

9.	Agriculture	7
a)	Propositions législatives en cours d'examen	7
b)	Nécessité de disposer de fonds supplémentaires pour soutenir le secteur vinicole touché par la crise de la COVID-19 et les droits de douane américains	8

SESSION DU LUNDI 22 MARS 2021

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour figurant dans le document 6866/21.

2. Approbation des points "A"

a) Liste des activités non législatives 6973/21

Le Conseil a adopté les points "A" dont la liste figure dans le document 6973/21, y compris les documents COR et REV présentés pour adoption. Les déclarations relatives à ces points figurent dans l'addendum.

b) Liste des délibérations législatives (Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) 7101/21

Affaires économiques et financières

Directive du Conseil modifiant la directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal **SC** 7005/21
12908/20
FISC
Adoption de l'acte législatif
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 17 mars 2021

Le Conseil a adopté la directive du Conseil modifiant la directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal, dont le texte figure dans le document 12908/20 (+ REV 1 (fi)) (base juridique: articles 113 et 115 du TFUE).

Activités non législatives

PÊCHE

3. Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/92 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche pour 2021 dans les eaux de l'Union et n'appartenant pas à l'Union **C 6765/21 + ADD 1** (Base juridique proposée par la Commission: article 43, paragraphe 3, du TFUE) *Accord politique*

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur la modification du règlement (UE) 2021/92 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche pour 2021 dans les eaux de l'Union et n'appartenant pas à l'Union. Plusieurs déclarations ont été présentées en vue de leur inscription au procès-verbal, dont le texte figure dans l'addendum.

4. **Mesures phytosanitaires de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux menaçant l'agriculture - état de préparation** [2] 6639/21
Échange de vues

Sur la base d'une note d'information (6639/21) et des questions formulées par la présidence qui y figurent, le Conseil a procédé à un échange de vues sur l'état de préparation des mesures phytosanitaires de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux qui menacent l'agriculture. Le Conseil a pris note des points de vue exprimés par les délégations et la Commission.

5. **Utilisation d'agents de lutte biologique (macro-organismes) contre les organismes nuisibles aux végétaux** [2] 6645/21
Débat d'orientation

Le Conseil a tenu un débat sur les agents de lutte biologique, sur la base d'une note d'information (6645/21) et des questions formulées par la présidence qui y figurent. Le Conseil a pris note des points de vue exprimés par les délégations et la Commission ainsi que de l'initiative de la présidence visant à proposer au Conseil de demander à la Commission de présenter une étude sur la situation dans l'Union et les solutions possibles concernant l'importation, l'évaluation, la production et la mise sur le marché d'agents de lutte biologique sur le territoire de l'Union, ainsi que de soumettre, le cas échéant, une proposition à la lumière des résultats de l'étude.

6. **Préparation des plans stratégiques relevant de la PAC** [2] 6785/21
Échange de vues

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les recommandations adressées par la Commission aux États membres en ce qui concerne leurs plans stratégiques relevant de la PAC, sur la base du document de la présidence figurant dans le document 6785/21.

Divers

7. Agriculture

Défis et priorités dans le cadre de la préparation de la stratégie de l'UE pour les forêts après 2020

 6644/1/21 REV 1

Informations communiquées par la délégation autrichienne au nom des délégations autrichienne, bulgare, croate, tchèque, estonienne, finlandaise, hongroise, lettone, lituanienne, maltaise, polonaise et slovaque

Le Conseil a pris note des informations sur la prochaine stratégie de l'UE pour les forêts après-2020, communiquées par la délégation autrichienne au nom des délégations autrichienne, bulgare, croate, estonienne, finlandaise, hongroise, lettone, lituanienne, maltaise, polonaise et slovaque. Le Conseil a également pris note des observations formulées par plusieurs délégations et par la Commission.

SESSION DU MARDI 23 MARS 2021

Activités non législatives

PÊCHE

3. (suite) Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/92 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche pour 2021 dans les eaux de l'Union et n'appartenant pas à l'Union

 6765/21 + ADD 1

(Base juridique proposée par la Commission: article 43, paragraphe 3, du TFUE)

Accord politique

Voir ci-dessus (point 3, page 3).

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

AGRICULTURE

8. Paquet "réforme de la PAC post-2020"



- | | | |
|----|--|---------|
| a) | Règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC | 6680/21 |
| b) | Règlement relatif au financement, à la gestion et au suivi de la PAC | 6919/21 |
| c) | Règlement relatif à l'organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur des produits agricoles | 6900/21 |

Débat d'orientation

- Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence sur les négociations interinstitutionnelles en cours concernant le règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC, sur la base du document 6680/21.

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les principales questions en suspens, en particulier sur le ciblage de l'aide. La présidence tiendra compte des observations des délégations et de la Commission dans la suite des négociations sur ce dossier.

La présidence a par ailleurs constaté que les délégations soutenaient largement l'intention de conclure les négociations sur la réforme de la PAC dans les meilleurs délais.

- Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence sur les négociations interinstitutionnelles en cours concernant le règlement horizontal, sur la base du document 6919/21.

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les suggestions de compromis de la présidence concernant un certain nombre de questions liées à la conditionnalité, à la transparence et à la protection des intérêts financiers de l'UE et a pris note des observations formulées par les délégations et par la Commission. La présidence tiendra compte des observations des délégations et de la Commission dans la suite des négociations sur ce dossier.

- Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence sur les négociations interinstitutionnelles en cours concernant le règlement relatif à l'OCM, sur la base du document 6900/21.
Le Conseil a procédé à un échange de vues sur l'état d'avancement des négociations avec le Parlement européen et sur la voie à suivre, en particulier en ce qui concerne les amendements du PE dans le cadre des blocs 1 et 3. La présidence tiendra compte des observations des délégations et de la Commission dans la suite des négociations sur ce dossier.
- Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence sur les négociations interinstitutionnelles en cours concernant le nouveau modèle de mise en œuvre, sur la base des documents 6680/21 et 6919/21.
Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les principales questions en suspens à cet égard. La présidence tiendra compte des observations des délégations et de la Commission dans la suite des négociations sur ce dossier.

Divers

9. Agriculture

- a) Propositions législatives en cours d'examen**
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

Paquet "réforme de la PAC post-2020":

 7087/21

Propositions visant à simplifier la mise en œuvre de la PAC

Informations communiquées par la délégation française au nom des délégations autrichienne, chypriote, danoise, espagnole, finlandaise, française, grecque, hongroise, irlandaise, italienne, luxembourgeoise, polonaise, roumaine et tchèque

Le Conseil a pris note des informations sur la manière de simplifier la mise en œuvre de la PAC, communiquées par la délégation française, au nom des délégations autrichienne, chypriote, danoise, espagnole, finlandaise, française, grecque, hongroise, irlandaise, italienne, luxembourgeoise, polonaise, roumaine et tchèque, sur la base du document officieux figurant dans le document 7087/21.

b) Nécessité de disposer de fonds supplémentaires pour soutenir le secteur vinicole touché par la crise de la COVID-19 et les droits de douane américains

7048/21

Informations communiquées par la délégation espagnole au nom des délégations autrichienne, bulgare, chypriote, croate, espagnole, française, grecque, hongroise, italienne, maltaise, roumaine, slovaque, slovène et tchèque



Première lecture



Sur la base d'une proposition de la Commission



Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)